----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la

campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe.

Date: Wed, 03 Apr 2024 01:12:00 +0000

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Bonjour

Je tiens à donner un AVIS DÉFAVORABLE à votre projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'une période complémentaire de chasse sous terre du blaireau pour la campagne du 1er juillet au 14 septembre 2024, s'additionnant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

Vous ne fournissez aucun argument scientifique qui pourrait justifier cette période de chasse complémentaire, et votre argumentaire est truffé de contradictions.

Il faut cesser de considérer le blaireau comme un nuisible, il fait partie intégrante de l'écosystème et de la biodiversité.

Merci de ne pas céder au lobby de la chasse qui, sous couvert de régulation sans fondement scientifique, défend la pratique barbare d'un loisir récréatif.

Merc

Laurent Roquebrun

Envoyé depuis Proton Mail mobile

1 sur 1 03/04/2024 09:48